

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 06 décembre 2021.

Membres présents : 14 cf. pièce jointe

Membres excusés :

- Mme SUCHANECKI
- M. FRBEZAR
- M. ROBERTSON
- Mme ROBERTSON
- Mme DELACOURT
- Mme JEAUMOT

Le quorum étant atteint, 14 membres présents, la séance est ouverte à 18h05.

Secrétariat de séance : Mme MONDE se propose comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation de l'ordre du jour complété des éventuelles questions diverses.
2. Approbation du compte rendu du CA du 08/11/2021.
3. Présentation du projet d'évaluation du lycée Antonin Carême dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat général et technologique, session 2022.
4. Présentation du PPMS « intrusion »
5. Budget 2022
6. Délégation de signature au chef d'établissement.
7. Questions diverses : 5 points sont rajoutés à l'ordre du jour.
 - Proposition d'une PFMP à l'étranger pour les 1STHR
 - Convention avec l'association Respect Zone.
 - Vote du tarif de la pension complète
 - Décision budgétaire modificative pour information (n°17)
 - Décision budgétaire modificative pour vote (n°18)
 - Quelles solutions de sécurité pour les enseignants exerçant dans le magasin pédagogique ?
 - Est-il prévu de rénover les micro-ondes de la salle des commensaux ?

Le président débute le conseil d'administration en donnant des précisions sur la panne électrique que le lycée a connue le jeudi 2 décembre 2021.

Il a fait usage de la procédure d'urgence pour convoquer le CA ce jour. Il est essentiel que des éléments financiers soient votés aujourd'hui afin de permettre leur validation dans les délais légaux.

1. Présentation de l'ordre du jour définitif complété des questions diverses.

2. Approbation du compte rendu du CA du 08/11/2021.

Vote : Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

3. Présentation du projet d'évaluation du lycée Antonin Carême dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat général et technologique, session 2022.

Pour la session 2022 du BAC technologique, les nouvelles modalités de l'examen se mettent en place. Le président du conseil fait lecture de la proposition du projet d'évaluation, travaillé en conseil pédagogique.

« Pour chaque enseignement (ESAE, histoire-géographie-éducation morale et civique, mathématiques, anglais, espagnol) et pour chaque élève, la moyenne trimestrielle est composée d'au moins trois évaluations permettant d'apprécier une pluralité d'activités scolaires (activité orale, activité écrite, question de cours, recherche personnelle, travail personnel, travail de groupe) auxquelles s'ajoutera un devoir sur table en temps contraint inspiré de la Banque Nationale de Sujets (BNS) et corrigé de façon anonyme.

Si un élève est absent lors d'une évaluation, il est soumis à cette évaluation ou à une évaluation similaire fournie par le professeur dès son retour au sein du lycée, le service de la vie scolaire l'affectant, pour surveillance, au sein d'une division différente. »

Le projet d'évaluation prendra effet au second trimestre de cette année scolaire.

Question de Monsieur DOMINGUES : « est-ce le même sujet pour l'élève absent ? »

Réponse : Plusieurs possibilités :

- Ramasser la feuille et le devoir à la fin de l'évaluation
- Prévoir dans un second un 2^e devoir.

Question de Mme FARGEAS : « Y aura-t-il des devoirs anonymes ? »

Réponse : au moins une copie anonyme par trimestre pour garantir un critère d'objectivité.

4. Présentation du PPMS « intrusion »

Le proviseur fait une présentation succincte du PPMS mis en place au lycée. L'exercice avait 3 objectifs :

- Mettre en œuvre la chaîne d'alerte
 - Faire silence
 - Organiser le recensement de l'information
- Remarque d'une élève : « deux années consécutives, ma classe n'a pas pu participer à l'exercice, en raison du calendrier des PFMP. Il faudra veiller à ce que les classes puissent participer à l'exercice au moins une fois au cours de la scolarité au lycée ».
 - Remarque de M. BARKAT, élève : « effectuer un 2^e exercice dans l'année ».

Le proviseur indique qu'en effet, un 2^e exercice de type confinement est prévu.

- Remarque de Mme BRAUD : « le signal est peu audible dans les bâtiments G. Il y a, de plus, une très mauvaise connexion ».

Réponse du proviseur : Le RETEX établi avec les policiers précise effectivement qu'il serait préférable que des dispositifs sonores soient présents dans toutes les salles.

Le proviseur indique que, désormais, un seul canal sera utilisé pour les talkies walkies.

Le canal « WhatsApp LAC-sécurité » a été très efficace pour le recensement de l'information.

- Remarque de Mme BRAUD, il serait judicieux d'utiliser des signaux visuels pour alerter les enseignants de la partie hôtellerie.

Réponse du proviseur : Cette alternative est à l'étude.

5. Budget 2022

Le président présente son rapport (voir document joint). Mme GAUTIER, adjointe gestionnaire, rappelle que le budget est un acte de prévision et d'autorisations budgétaires et qu'il est construit selon six services. La recette principale de ce budget est la dotation de fonctionnement. Le budget présenté au CA est quasi similaire à celui de l'an dernier. Il est sincère, équilibré et prudent.

L'accent est mis sur la nécessité de rénover les logements, soit pour des NAS, soit pour des COP, génératrices de recettes futures pour le lycée.

Elle précise enfin que celui-ci est présentée en déséquilibre, une opération en capital étant prévue pour le mobilier de la salle de sport.

Vote : Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

6. Délégation de signature au chef d'établissement.

La délégation de signature permet au président du CA de signer les bons de commandes.

Vote : Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

7. Questions diverses

- Proposition pour 4 élèves de STHR d'un **voyage scolaire à l'étranger** pour effectuer une PFMP. Le financement est prévu grâce aux fonds ERASMUS +. Les élèves seraient encadrés par Mmes LE GUILY et CARREEL. Ce voyage avait reçu un avis favorable lors de la commission permanente du 23/06/2021.

Vote : Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

- **Convention avec « Respect Zone »**, association proposant des actions de prévention contre la cyberviolence et la protection de la jeunesse.

Remarque de M. BARKAT : « *Malheureusement certains jeunes sont pris à parti sans être liés aux phénomènes de bandes et de rixes* ».

Remarque de Gwenaëlle : « *les problèmes de territoire peuvent concerner tous les jeunes.* »

Réponse du proviseur : « *Le lycée est calme malgré tout. Les difficultés restent, pour l'instant, à l'extérieur de l'établissement. Nous devons rester vigilants.* »

Mme VERDIER évoque deux autres projets en lien avec le climat scolaire : l'usage des réseaux sociaux et le vivre ensemble autour de la pratique de la boxe.

Vote : Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Tarif de la pension complète

Le proviseur précise qu'il a été proposé au lycée d'accueillir la finale du concours général des métiers pour le bac pro MCV option B : les 10 meilleurs élèves de France seront accueillis au lycée pour l'épreuve orale du concours. Ils vont être hébergés au sein de l'internat durant deux jours. Il faut voter un tarif de pension complète. Le montant proposé est de 25 euros/jour.

Vote : Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

- Mme GAUTHIER présente la **DBM n° 17**, DBM pour info.
- Mme GAUTIER présente ensuite la **DBM n°18** mise en œuvre afin de rénover l'équipement de la cuisine de la demi-pension.

Vote : Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

- **Quelles solutions de sécurité pour les enseignants exerçant dans le magasin pédagogique ?**

Réponse : bien avant les vols commis dans le magasin pédagogique, un talkie-walkie a été dédié pour assurer la communication entre les enseignants et les autres personnels du lycée. Un casier sécurisé sera mis à disposition des enseignants pour y ranger le talkie-walkie ainsi que les effets personnels.

Monsieur DOMINGUES : que se passerait-il en cas d'accident si les élèves sont en autonomie ? Quelles seraient les responsabilités ?

Réponse : Si elle est générale dans son principe, la surveillance des élèves peut être plus ou moins contraignante selon les cas et varier notamment en fonction de l'âge des élèves, selon qu'ils sont à l'école, au collège ou au lycée. L'établissement scolaire, de par sa mission de formation et d'éducation, contribuant à l'apprentissage de la responsabilité par les élèves.

Dans cette situation particulière, il déterminant que les élèves disposent d'une activité à mettre en œuvre, et qu'ils aient été préalablement responsabilisés collectivement et éventuellement individuellement sur des missions particulières.

Plus d'infos : Circulaire no 96-248 du 25 octobre 1996 ; <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21766>
- (Quelles mesures de surveillance sont mises en place ?)

- **Est-il prévu de rénover les micro-ondes de la salle des commensaux ?**

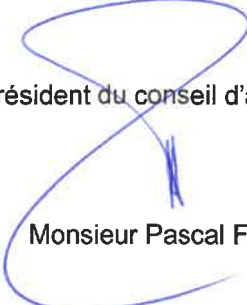
L'état des micro-ondes sera vérifié et les appareils seront remplacés si nécessaire.

Fin des travaux 19h43.

La secrétaire de séance,


Mme Régine MONDE












Le président du conseil d'administration,


Monsieur Pascal FORTIN

Réunion du conseil d'administration du 06/12/2021

LISTE D'EMARGEMENT

LPO Antonin Carême

Nom des membres du CA	TITULAIRES			SUPPLEANTS	
	Présent	Absent	Signature	Nom	Signature
• Membres de droit					
- FORTIN Pascal	X			- Pas de suppléant	
- MONDE Régine	X			- Pas de suppléant	
- GAUTIER Sabrina	X			- Pas de suppléant	
- VERDIER Servane	X			- Pas de suppléant	
- MONIN Stéphane	X			- Pas de suppléant	
• Représentants de la collectivité de rattachement (et de l'entité)					
- MOLAARD-CADIX Laure-Agnès				- BATTAIL Gilles	
- LAKHAL Samir				- POMPARD Valerie	
• Représentants de la commune siège de l'établissement (et de l'entité)					
- DELACOURT Isabelle		excusée		- BOULAY Bernadette	
- BENSALÉM Fatiha (GPS)				-	
• Personnalité(s) qualifiée(s)					
- RENARD Audrey				- Pas de suppléant	
-				- Pas de suppléant	
• Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation					
- DOMINGUES Maurice	X			- CORMIER Marion	
- KHELLAF Fatiah	X			- /	
- LABRY Sandra	X			- /	
- FRBEZAR Laurent				- /	
- SUCHANECKI Amélie				- /	
- FARGEAS Gaëlle	X			- /	
- BRAUD Emeline	X			- /	
• Représentants élus des personnels administratifs, ouvriers, de service, sociaux et de santé					
- /				- /	
- /				- /	
- /				- /	
• Représentants élus des parents d'élèves					
- ROBERTSON Marc				- /	
- JEAUMOT Isabelle		excusée		- /	
- ROBERTSON Myrtha		excusée		- /	
- IKHLEF Tiba				- /	
- JEAUMOT Guy				- /	
• Représentants élus des élèves					

<ul style="list-style-type: none">- BARKAT Sami- LEROY Léa- PREVOST Valérie- VALLOIS Gwennaëlle- CABRAL DA COSTA Arlecio• Invité : agent comptable- LAMA Wilfrid• Invité permanent : DDFPT- MARIE Kathia	Anésem		ARRU Vallois ARRU	<ul style="list-style-type: none">- ARRU Elisa- /- /- /- /	
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	--	------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

BUDGET 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 2 DÉCEMBRE 2021

Le lycée Antonin Carême accueille 671 élèves, dont 372 demi-pensionnaires et 57 internes, au sein de diverses formations technologiques et professionnelles initiales et propose des stages dans le cadre de la formation professionnelle continue. 223 élèves sont boursiers.

Bien équipé par le conseil régional d'Île-de-France, doté d'un restaurant et d'un magasin d'application ouverts au public, l'établissement se donne pour ambition de faire réussir tous ses élèves, apprentis et stagiaires en garantissant les apprentissages et accompagnements qui favorisent la validation effective des qualifications professionnelles, l'insertion dans la vie active ou la poursuite d'études réussies tout en développant des projets et activités qui participent à la formation de citoyens éclairés et épanouis.

Cette ambition constitue notre priorité, elle guidera nos décisions et en ce sens elle s'inscrit dans le budget qui vous ai présenté.

Les orientations mises en œuvre depuis plusieurs années devront être intensifiées : campagne pro-active en faveur de la collecte de la taxe d'apprentissage, recherche de nouvelles sources de financement, mise en concurrence systématique lors de l'élaboration des devis ou du renouvellement des contrats, examen précis des dépenses de fonctionnement (impression, téléphonie, eau...) afin globalement de réduire nos dépenses et de maximiser nos recettes et in fine de se donner de nouvelles marges de développement.

Nous devons effectivement, en collaboration avec les autorités académiques et la Région Île de France, développer notre offre de formation afin de mieux répondre aux besoins de notre public et de notre territoire et améliorer encore la qualité de l'accueil des élèves, apprentis et stagiaires et les conditions de travail de tous nos personnels tout en mettant en œuvre, en collaboration avec le conseil régional, un plan d'entretien régulier de notre bâti, notre établissement fêtant, au cours de l'année 2022, ses 30 ans d'existence.

Pour cette année, nous espérons ainsi finaliser la rénovation des logements de fonction engagée l'an dernier, inaugurer la salle de sport, améliorer la qualité de l'accueil au CDI et engager la rénovation des toilettes élèves.

Pascal FORTIN,
Proviseur

ACTIVITE PEDAGOGIQUE					ACTIVITE PEDAGOGIQUE						
DEPENSES					RECETTES						
DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	INTITULE	2021	2022	DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	INTITULE	2021	2022
ENSEIGNEMENT GENERAL					ENSEIGNEMENT GENERAL - DIVERS						
	0CDI		CDI OUVRAGES	1 400,00 €	1 400,00 €		0DGF	7442	DOTATION GLOBALE DE FOCTIONNEMENT	12 800,00 €	12 700,00 €
	0CDIABNT		CDI ABONNEMENTS	2 300,00 €	2 300,00 €		13REP	7411	EDUCATION NATIONALE	2 600,00 €	2 200,00 €
	13CORES		CARNETS DE CORRESPONDANCE	1 600,00 €	1 600,00 €		2MS	7442	MANUELS SCOLAIRE - LICENCES NUMERIQ	10 000,00 €	9 820,00 €
	0DISGENE		FOURNITURES DISCIPLINES GENERALES	3 500,00 €	3 500,00 €		13COR	7411	CARNET DE CORRESPONDANCE		1 600,00 €
	0DIVERS		DIVERS LYCEE	4 500,00 €	4 500,00 €						
	0EPS		EPS	1 000,00 €	1 000,00 €						
	13REP		DROIT ET REPROGRAPHIE	1 100,00 €	2 200,00 €						
	2MS		MANUELS SCOLAIRES	10 000,00 €	9 820,00 €						
			SOUS TOTAL	25 400,00 €	26 320,00 €				SOUS TOTAL	25 400,00 €	26 320,00 €
ENSTAX					ENSTAX						
	0TAINFO		INFORMATIQUE TA	1 000,00 €	500,00 €		0TA	7483	TAXE D'APPRENTISSAGE	10 000,00 €	10 000,00 €
	0TAENTRET		ENTRETIENS ATELIERS SUR TA	7 000,00 €	4 000,00 €						
	0TAFURN		ACHATS FOURNITURE TA	1 000,00 €	5 000,00 €						
	0TAMAGMO		MATERIEL ENSEIGNEMENT PAR TA	1 000,00 €	500,00 €						
			SOUS TOTAL	10 000,00 €	10 000,00 €				SOUS TOTAL	10 000,00 €	10 000,00 €
ENSTEC - TER					ENSTEC						
	0DISCTECH		FOURNITURES ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	300,00 €	300,00 €		TERTIAIRE				
	0DIVERS		DIVERS DEPENSES	200,00 €	200,00 €		0DGF	7442	DOTATION GLOBALE DE FOCTIONNEMENT	4 600,00 €	3 800,00 €
	0MATENS		MATERIEL ENSEIGNEMENT	400,00 €	400,00 €		0LOVMAG	701	VENTES OBJETS CONFECTIIONNES	5 000,00 €	5 000,00 €
	0MAGOEUVRE		MO MAGASIN PEDAGOGIQUE	6 200,00 €	6 500,00 €						
	0MATMOBMAG		MOBILIER MAGASIN	400,00 €	400,00 €						
	0LOGICIEL		LOGICIEL	2 100,00 €	1 000,00 €						
			SOUS TOTAL	9 600,00 €	8 800,00 €				SOUS TOTAL	9 600,00 €	8 800,00 €
HOTELLERIE RESTAURATION					HOTELLERIE RESTAURATION						
	0DISCTECH		FOURNITURES ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	300,00 €	1 000,00 €		0DGF	7442	DOTATION GLOBALE DE FOCTIONNEMENT	5 000,00 €	17 108,00 €
	0DIVERS		DIVERS DEPENSES	400,00 €	1 000,00 €		0LOVHOT	701	VENTES OBJETS CONFECTIIONNES	28 000,00 €	20 000,00 €
	0MATENS		MATERIEL ENSEIGNEMENT	400,00 €	1 000,00 €		0GRETA	756	GRETA	1 000,00 €	1 000,00 €
	0HOTOEUVRE		MO HOTELLERIE	32 900,00 €	35 000,00 €		0EXAMEN	7415	SUBVENTIONS EXAMENS	1 000,00 €	1 000,00 €
	0MATMOBHOT		MOBILIER HOTELLERIE	500,00 €	500,00 €		0OUFA	7088	CFA ACADEMIQUE	1 000,00 €	1 000,00 €
	0LOGICIEL		LOGICIEL	1 500,00 €	1 608,00 €						
			SOUS TOTAL	36 000,00 €	40 108,00 €				SOUS TOTAL	36 000,00 €	40 108,00 €
STAGES MOBILITE EUROPEENNE					STAGES MOBILITE EUROPEENNE						
	0ERASMUS		ERASMUS+	87 671,20 €	102 649,00 €		0ERASMUS	7446	SUBV EUROPE	87 671,20 €	102 649,00 €
	13STA		REMBOURSEMENTS STAGES	25 000,00 €	10 000,00 €		13STA	7411	SUBV STAGE RECTORAT	25 000,00 €	10 000,00 €
	2PER		PARCOURS EUROPEEN 2015		1 081,00 €		2PER	7442	PARCOURS EUROPEEN 2015		1 081,00 €
	2PER10		MOBILITE EUROPEENNE 10	7 528,45 €	7 528,45 €		2PER10	7442	REGION ILE DE France	7 528,45 €	7 528,45 €
	2PER14		MOBILITE EUROPEENNE 14	2 146,00 €	2 146,00 €		2PER14	7442	REGION ILE DE France	2 146,00 €	2 146,00 €
			SOUS TOTAL	122 345,65 €	123 404,45 €				SOUS TOTAL	122 345,65 €	123 404,45 €
PROJET					PROJET						
			EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	- €	500,00 €		13EAC	7411	EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE		500,00 €
			SOUS TOTAL	- €	500,00 €				SOUS TOTAL	- €	500,00 €
			TOTAL DEPENSES AP	203 345,65 €	209 132,45 €				TOTAL RECETTE AP	203 345,65 €	209 132,45 €

VIE DE L'ELEVE						VIE DE L'ELEVE					
DEPENSES						RECETTES					
DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	INTITULE	2021	2022	DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	INTITULE	2021	2022
AIDES						AIDES					
	16FS		FOND SOCIAL LYCEEN	2 000,00 €	2 500,00 €		16FS		FOND SOCIAL LYCEEN	2 000,00 €	2 500,00 €
	16FSC		FOND SOCIAL DES CANTINES	3 600,00 €	3 600,00 €		16FSC		FOND SOCIAL DES CANTINES	3 600,00 €	3 600,00 €
	2EA		EQUIPEMENT PRE BAC	10 000,00 €	20 000,00 €		2EA		EQUIPEMENT PRE BAC	10 000,00 €	20 000,00 €
	2QF		QUOTIENT FAMILIAL	20 000,00 €	20 000,00 €		2QF		QUOTIENT FAMILIAL	20 000,00 €	20 000,00 €
			SOUS TOTAL	35 600,00 €	46 100,00 €				SOUS TOTAL	35 600,00 €	46 100,00 €
ACTIONS EDUCATIVES						ACTION EDUCATIVE					
CESC	0CESC		CESC	1 500,00 €	1 500,00 €		ODGF	7442	DOTATION GLOBALE DE FOCTIONNEMENT	13 350,00 €	13 350,00 €
	0TAKECARE		MILDECA	- €	- €		0MILDECA	7448	MILDECA	- €	- €
	16ESC		EDUCATION A LA CITOYENNETE	1 500,00 €	850,00 €		16CESC	7415	EDUCATION NATIONALE	1 500,00 €	850,00 €
CVL	0CVL		CONSEIL DE VIE LYCEENNE	1 000,00 €	1 000,00 €		13ADPART		ART ET CULT		495,20 €
INTERNAT	0INTERNAT		DIVERS PROJETS INTERNAT	3 000,00 €	3 000,00 €		13AI		ACTION INTERNATIONALE		820,00 €
	0INTMATMO		INTERNAT MAT ET MOB	600,00 €	600,00 €		16PREV20		PREVENTION ET SECURISATION		9 500,00 €
PROJET	0ENVIRNMT		RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €						
	0PATISS		CONCOURS PATISSIER	- €							
	0PROJSORT		DIVERS PROJET ET SORTIE PEDA	6 000,00 €	6 000,00 €						
	0SEMINTG		SEMAINE INTEGRATION	250,00 €	250,00 €						
	0CONCOURS		DIVERS CONCOURS DES METIERS	- €							
	0ROTARY		ROTARY CLUB	- €							
	13ADPART		ART ET CULT		495,20 €						
	13AI		ACTION INTERNATIONALE		820,00 €						
	16PREV20		PREVENTION ET SECURISATION		9 500,00 €						
			SOUS TOTAL	14 850,00 €	25 015,20 €				SOUS TOTAL	14 850,00 €	25 015,20 €
AIDES	16FS		FOND SOCIAL LYCEE ET COLLEGIEN								
	16FSC		FONDS SOCIAL DES CANTINES								
	2EA		AIDE REGIONALE EQUIPEMENT PRE BAC								
	2QFEQUIT		COMPENSATION REGIONALE EQUITABLE								
			SOUS TOTAL								
BUDGET AUT	2BAE 20		BUDGET AUTONOMIE	9 000,00 €	10 000,00 €	BUDGET AUT	2BAE 20		BUDGET AUTONOMIE	9 000,00 €	10 000,00 €
			SOUS TOTAL	9 000,00 €	10 000,00 €				SOUS TOTAL	9 000,00 €	10 000,00 €
REUSSIR						REUSSIR					
	16AEDC17		DECROCHAGE SCOLAIRE	794,11 €	- €		16AEDC17	7411	DECROCHAGE SCOLAIRE	794,11 €	- €
	16AEDD18		DECROCHAGE SCOLAIRE	200,00 €	- €		16AEDD18	7411	DECROCHAGE SCOLAIRE	200,00 €	- €
	16AEDIR7		MLDS DIREA MOREA	681,00 €	- €		16AEDIR7	7411	MLDS DIREA MOREA	681,00 €	- €
	2MLR17		REUSSITE POUR TOUS	1 237,31 €	37,54 €		2MLR17	7442	REUSSITE POUR TOUS	1 237,31 €	37,54 €
	2MLR18		DGFL MLDS	- €	- €		2MLR18	7442	DGFL MLDS	- €	- €
	2MLRAGIR		MLDS FAIRE ET AGIR	149,06 €	149,06 €		2MLRAGIR	7442	MLDS FAIRE ET AGIR	149,06 €	149,06 €
	13MLD	7411	MISION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	0	6300		13MLD	7411	MISION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAG	- €	6 300,00 €
	16ADEALDS	7411	DECROCHAGE SCOLAIRE		3600		16ADEALDS	7411	DECROCHAGE SCOLAIRE		3 600,00 €
	2MLDS	7442	DECROCHAGE SCOLAIRE		1089		2MLDS	7442	DECROCHAGE SCOLAIRE		1 089,00 €
	16ADEALDS	7411	DECROCHAGE SCOLAIRE		2199		16ADEALDS	7411	DECROCHAGE SCOLAIRE		2 199,00 €
			SOUS TOTAL	3 061,48 €	13 374,60 €				SOUS TOTAL	3 061,48 €	13 374,60 €
VOYAGES SCOLAIRES						VOYAGES SCOLAIRES					
VOYAGES SCC	0ALLEMAGNE		ECHANGE Allemagne	660,00 €		VOYAGES SCC	0ALLEMAGNE	7067	PARTICIPATION DES FAMILLES	300,00 €	
			SOUS TOTAL	660,00 €	- €			7442	DGFL LYCEE	360,00 €	- €
			SOUS TOTAL	660,00 €	- €				SOUS TOTAL	660,00 €	- €
			TOTAL VE	63 171,48 €	94 489,80 €				TOTAL VE	63 171,48 €	94 489,80 €

ACTIVITES LOGISTIQUES						ACTIVITES LOGISTIQUES					
DEPENSES						RECETTES					
DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	INTITULE	2021	2022	DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	INTITULE	2021	2022
MAINTENANCE											
CONTRA	0CONTCOPI		CONTRAT PHOTOCOPIEUR	12 000,00 €	12 000,00 €		OCTSERVIC	7588	REVT SRH	13 276,32 €	12 848,15 €
	0CONTENT		CONTRATS ENTRETIEN	9 000,00 €	12 500,00 €		0DIVDEGRA	7088	DEGRADATIONS DIVERSES	100,00 €	100,00 €
	2EO		CONTRAT OBLIGATOIRE	43 581,00 €	43 952,00 €		0LOYERS	7088	LOYERS	- €	- €
	2EOCTO		CONTRÔLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE	5 218,00 €	5 263,00 €		2EO	7442	CONTRATS OBLIGATOIRES	43 581,00 €	43 952,00 €
ENTRET	0ENTREP		TRAVAUX ENTRETIEN PAR ENT	5 500,00 €	31 500,00 €		2EOCTO	7442	CONTROLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	5 125,00 €	5 263,00 €
	0ESPVERTS		ESPACES VERTS	600,00 €	600,00 €		0NUITAD	7088	LOCATION CHB INTERNAT EXCPT	1 000,00 €	- €
	0FOURNREP		FOURNITURES ET PT MATERIEL	2 300,00 €	3 000,00 €		0GDF	7442	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	184 474,00 €	175 501,00 €
	0REPPEDA		REPARATION MATERIEL PEDAGOGIQUE	11 607,00 €	5 000,00 €		0MOBILITE	7067	PARTICIPANTS	400,00 €	
	0TRAVENT		INTERVENTION ENTP AUTRE QUE REPARATION	1 000,00 €	1 000,00 €				SOUS TOTAL	247 956,32 €	237 664,15 €
HYGIEN	0ANALYSES		LABO ANALYSE DP HOTELLERIE	1 600,00 €	1 000,00 €						
	0DECHETS		REDEVANCE DECHETS NON MENAGERS	10 000,00 €	10 000,00 €						
	0INFIRMIER		PRODUITS SANTE	900,00 €	900,00 €						
	0LINGE		LINGE VETEMENTS DE TRAV CHAUSSURE	742,00 €	200,00 €						
	0PRODENT		PRODUIT ENTRETIEN	4 419,71 €	5 000,00 €						
LOGISTE	0ABONMT		ABONNEMENT ADM PAPIER ET INFORMATIQUE	- €							
	0ASSUR		ASSURANCE	8 000,00 €	8 789,00 €						
	0PAPIER		ACHAT DE PAPIER	8 800,00 €	5 000,00 €						
			SOUS TOTAL	125 267,71 €	145 704,00 €						
AUTRES CHARGES											
	0CARBURANT		CARBURANT ET LUBRIFIANT	1 700,00 €	1 000,00 €						
	0COLLOQUE		FRAIS COLLOQUE	1 000,00 €	- €						
	0CONSOINFO		CONSOMMABLES INFORMATIQUE	4 000,00 €	4 000,00 €						
	0CUI		CONTRIBUTION FRAIS GESTION	- €							
	0EXTDIV		AUTRES CHARGES EXTERNES DIVERSES	400,00 €	600,00 €						
	0FOURADM		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 300,00 €	4 000,00 €						
	0GRPTCOMP		CONTRIBUTION FRAIS AGENCE COMPTABLE	350,00 €	350,00 €						
	0LOCATION		LOCATION DIV EQUIPEMENT	18 500,00 €	13 000,00 €						
	0MATMOB		MATERIEL ET MOBILIER	2 000,00 €	2 000,00 €						
	0PAPIER		PAPIER POUR IMPRESSION	- €							
	0POSTE		AFFRANCHISSEMENT	6 450,00 €	6 500,00 €						
	0RECEPTIO		FRAIS DE RECEPTION	1 500,00 €	500,00 €						
	0TEL		TELEPHONE SMS INFO	8 150,00 €	8 150,00 €						
	0TRANSPORT		RBST TRANSPORT PERSONNELS	250,00 €	510,15 €						
	19CUIJU		FRAIS JURIDIQUE GESTION CUI	10,00 €							
	0DIVERS		DIVERS LYCEE	653,61 €	250,00 €						
			SOUS TOTAL	48 263,61 €	40 860,15 €						
SECURITE	0SECURITE		DIVERS SECURITE PPMS	6 000,00 €	6 000,00 €						
	0VEILLEUR		VEILLEUR DE NUIT INTERNAT	41 325,00 €	41 000,00 €						
			SOUS TOTAL	47 325,00 €	47 000,00 €						
SUBVENTION	SUBVENTIONS					SUBVENTIONS					
	2SNRLEVOB		Levée observations		10 402,42 €		2SNRLEVOB		Levée observations		10 402,42 €
	2SNRPARK		Sécurisation, modification parkings		1 843,16 €		2SNRPARK		Sécurisation, modification parkings		1 843,16 €
	2TMCOVID		FONDS COVID AIDE PONCTUELLE ECO		1 331,45 €		2TMCOVID		FONDS COVID AIDE PONCTUELLE ECO		1 331,45 €
	2TMDECHET		TGESTION ET PREV DES DECHETS		3 500,00 €		2TMDECHET		TGESTION ET PREV DES DECHETS		3 500,00 €
	2TMMUSCU		TRVX SALLE MUSCULATION		25 000,00 €		2TMMUSCU		TRVX SALLE MUSCULATION		25 000,00 €
	2TMRAUTOC		CHANGEMENT AUTOCOM 2017		13 324,04 €		2TMRAUTOC		CHANGEMENT AUTOCOM 2017		13 324,04 €
	2TMRVL		TRAVAUX VERDISSEMENT LYCEE		1 047,10 €		2TMRVL		TRAVAUX VERDISSEMENT LYCEE		1 047,10 €
	2CUISINE		SUBV PRIORITE CUISINE		16 999,51 €		2CUISINE		SUBV PRIORITE CUISINE		16 999,51 €
			SOLP		704,90 €				SOLP		704,90 €
			SUBV OPERAT° SATISFACT		1 208,00 €				SUBV OPERAT° SATISFACT		1 208,00 €
			SOUS TOTAL	- €	75 360,58 €				SOUS TOTAL	- €	75 360,58 €
VIABILISATION	0EAU			15 000,00 €	16 000,00 €						
	0ELEC			12 000,00 €	13 000,00 €						
	0PHVOLT			100,00 €	100,00 €						
			SOUS TOTAL	27 100,00 €	29 100,00 €						
OP SPE	0AMORNEUT		AMORTISSEMENT NEUT	64 815,00 €	74 036,37 €	OP SPE	0AMORNEUT		AMORTISSEMENT NEUT	64 815,00 €	74 036,37 €
			AMORTISSEMENT REELS	1 430,00 €	2 286,05 €						
			SOUS TOTAL	66 245,00 €	76 322,42 €				SOUS TOTAL	64 815,00 €	74 036,37 €
			TOTAL AP	314 201,32 €	414 347,15 €				TOTAL AP	312 771,32 €	387 061,10 €

SERVICE DES BOURSES NATIONALES						SERVICE DES BOURSES NATIONALES					
DEPENSES						RECETTES					
DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	INTITULE	2021	2022	DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	INTITULE	2021	2022
BOURSES	0BOURSE		BOURSES NATIONALES	100 000,00 €	100 000,00 €	BOURSES	0BOURSE		BOURSES NATIONALES	100 000,00 €	100 000,00 €
			TOTAL DEPENSE BOURSES	100 000,00 €	100 000,00 €				TOTAL DEPENSE BOURSES	100 000,00 €	100 000,00 €
SERVICES DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT						SERVICES DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT					
DEPENSES						RECETTES					
DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	INTITULE	2021	2022	DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	INTITULE	2021	2022
CREDIT NOURRITURE						CREDIT NOURRITURE					
	0DENR		ACHATS DE DENREES	69 369,50 €	71 839,57 €		DEMI P		DEMI PENSION		
			SOUS TOTAL	69 369,50 €	71 839,57 €		0TARCOMMX		REPAS COMMENSAUX TICKETS	6 565,90 €	6 374,20 €
CHARGES REGION						CHARGES REGION					
	2FH		FCSRH (3%)	3 138,18 €	3 176,11 €		0TARELVDP		REPAS DEMI PENSIONNAIRES TICKETS	34 908,00 €	35 400,80 €
	2RRR		RRR	2 193,90 €	3 034,65 €		0TAREVEXC		REPAS DEMI PENSIONNAIRES TICKETS		490,80 €
			SOUS TOTAL	5 332,08 €	6 210,76 €				SOUS TOTAL	41 473,90 €	42 265,80 €
FOURNITURES						FOURNITURES					
	0CONSO		PETIT CONSOMMABLES	1 000,00 €	1 500,00 €		INTERN		INTERNAT		
	0SRHDIV		CUISINE DIVERS	1 800,00 €	2 000,00 €		0TAINREP		INTERNES	63 504,00 €	67 032,00 €
	0MATMOB		MATERIEL ET MOBILIER	3 500,00 €	4 649,32 €				SOUS TOTAL	63 504,00 €	67 032,00 €
	0LOGICIEL		ABONNEMENT LOGICIEL	3 200,00 €	3 300,00 €		LOGISTIQUE				
			SOUS TOTAL	9 500,00 €	11 449,32 €		0BADGES		BADGES DP	400,00 €	500,00 €
HYGIENE ET ENTRETIEN						HYGIENE ET ENTRETIEN					
	0PRODENT		PRODUITS ET ENTRETIENS	7 000,00 €	7 000,00 €		0DRAPS		LOCATION LINGE DE NUIT	100,00 €	50,00 €
	0AUTRE		AUTRES DEPENSES	1 000,00 €	500,00 €				SOUS TOTAL	500,00 €	550,00 €
			SOUS TOTAL	8 000,00 €	7 500,00 €						
SERVICES GENERAL						SERVICES GENERAL					
	0CINT		REVT SG (23%)	13 276,32 €	12 848,15 €						
			SOUS TOTAL	13 276,32 €	12 848,15 €						
			TOTAL DEPENSES	105 477,90 €	109 847,80 €				TOTAL RECETTE SRH	105 477,90 €	109 847,80 €
OPERATION EN CAPITAL						OPERATION EN CAPITAL					
DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	INTITULE	2021	2022	DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	INTITULE	2021	2022
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT					
	2MNTSAUTEUSE		ACQUISITION SAUTEUSE		21 500,00 €		2MNTSAUTEUS	7442	ACQUISITION SAUTEUSE		14 500,00 €
	0TA		TAXE D'APPRENTISSAGE	1 000,00 €	1 000,00 €		2FCSH	7442	ACQUISITION SAUTEUSE		7 000,00 €
	0MATMOB		EQUIPEMENTS SPORTIFS		20 700,00 €		0TA		TAXE D'APPRENTISSAGE	1 000,00 €	1 000,00 €
			TOTAL INVESTISSEMENT	- €	43 200,00 €				TOTAL INVESTISSEMENT	1 000,00 €	22 500,00 €
TOTAUX				786 196,35 €	971 017,20 €	TOTAUX				785 766,35 €	923 031,15 €

SORTIES ET PROJETS 2021-2022 (HORS VOYAGES)

à déposer au secrétariat d'intendance auprès de Mme LEBRET

INFORMATIONS GENERALES

Intitulé de la sortie ou du projet : **Mobilité en Irlande 1STHR**

Lieu : **Irlande**

Classe(s) concernée(s): **1STHR**

Nombre total d'élèves (*joindre la liste des élèves*) : **4**
dont internes : 1

Date prévisionnelle : **28/03/2022 au 22/04/2022**

Nom du chef de projet :
Annaïck Le Guily
guily@monlycee.net
Anne Carreel

Coordonnées (adresse électronique, numéro de téléphone) :
ale-guily@ac-creteil.fr / annaick.le-

Accompagnateurs (*y compris le chef de projet si accompagnateur*) : 1 accompagnateur pour 10 élèves

Annaïck Le Guily
Anne Carreel

(Pour évaluer en fin de PFMP : fin de 2^{ème} semaine ou début de 3^{ème} semaine)

ORGANISATION

Moyens de transport envisagés :

- transport en commun
- Avion
- car (joindre les devis)
- véhicule du lycée
- déplacement à pied

Heure de départ prévue :

Impact éventuel sur horaires petit déjeuner : oui - non

Heure de retour prévue :

Impact éventuel sur horaires diner : oui - non

Lieu de rendez-vous :

Modalités d'information des familles:

- courrier ou réunion d'information
- autorisations parentales
- sortie obligatoire (sur temps scolaire et gratuite pour les familles)
- sortie facultative

IMPACT PEDAGOGIQUE

Programme de la sortie ou du projet :

La section européenne – anglais s’inscrit dans le cadre officiel des dispositifs internationaux SELO. C’est un dispositif créé en 1992, dans un contexte d’approfondissement de la construction européenne. Il s’agit de renforcer les compétences en anglais et d’utiliser la langue comme un outil pour étudier une discipline. La section européenne offre ainsi un parcours progressif qui permet, à partir d’un renforcement des compétences linguistiques, l’utilisation de l’anglais comme moyen de communication dans d’autres disciplines.

Cette section existe depuis un certain nombre d’années au sein des classes de STHR et a permis le départ en stage de nombreux élèves. Ces derniers ont pu bénéficier d’une ouverture vers l’Europe, d’un accès à une pratique de la langue dans un contexte professionnel et de la vie courante authentique.

Une période de stage a lieu du 28.03 au 22.04.2022 et il a été proposé à 4 élèves de la section européenne en classe de 1STHR d’effectuer leur PFMP dans des entreprises irlandaises.

L’organisme *The IBD Partnership* à Portsmouth nous aide dans notre démarche d’accès au stage à l’étranger pour nos élèves. Il se chargera de gérer l’hébergement des élèves en famille d’accueil, de nous fournir des entreprises d’accueil et de gérer les échanges avec les familles et les entreprises.

Les deux professeures (STS et anglais) effectueront une visite de stage afin de valider cette période.

Le budget pour cette mobilité est évalué à 6000 euros pour l’organisme partenaire pour 4 élèves, de 800€ pour le billet d’avion pour 4 élèves (200€ par élève) soit 6800€.

Nous sommes encore en relation avec l’organisme pour valider toutes les données (hébergement, demi-pension et pension complète sur les jours de repos...)

Objectifs pédagogiques :

La section européenne est inscrite depuis des années au sein des classes de bac technologique hôtellerie et restauration du lycée. Elle permet aux élèves d’appliquer la langue anglaise dans un langage professionnel lors des cours de DNL dispensés en STS par Mmes Carreel et Le Guily.

Grâce à ce projet, les élèves ont l’opportunité de découvrir le monde professionnel dans un pays européen et, par conséquent, d’appliquer ce qui a été vu en classe dans la vie réelle. La conjoncture actuelle nous oriente vers un nouveau pays : l’Irlande.

Un départ à l’étranger a, en outre, pour but d’améliorer la pratique de la langue en contexte authentique et de rendre nos élèves davantage autonomes afin de les préparer au mieux à devenir des citoyens de l’Europe.

Les retours d’expérience ont toujours été positifs et beaucoup d’anciens élèves ont pu vivre cela comme un tremplin dans leur vie professionnelle (en travaillant en Grande Bretagne, au Canada, en Australie ou encore Chypre et Dubaï).

Signature du Chef de projet

VALIDATION DU VOLET PEDAGOGIQUE ET ORGANISATIONNEL PAR LE CHEF D’ETABLISSEMENT

OUI

NON

A REVOIR

Commentaires :

Si projet sans impact financier, passage direct en commission permanente et conseil d’administration

Si incidence financière, remplir le volet financier (page suivante)

**VOTE EN COMMISSION PERMANENTE OU EN
CONSEIL D’ADMINISTRATION LE**

ACCEPTÉ

REFUSÉ

Ordres de mission pour les accompagnateurs

Copie du projet aux DDFPT et aux CPE pour
information

Saisie du projet dans l’agenda Pronote

Intitulé de la sortie ou du projet : **Mobilité en Irlande 1STHR**
Annaïck Le Guily/Anne Carreel

VOLET FINANCIER

Un budget doit toujours être en équilibre : dépenses = recettes

DEPENSES - Joindre les devis

Détails		Commentaires :
Transports (nombre de billets, type)	200x 6=1200 (4 élèves et 2 accompagnatrices)	<p>Etant toujours en « organisation » du projet, nous avons surtout besoin d'un accord de principe pour nous permettre de valider cette mobilité en Europe. Le prix indiqué est de 8814 euros et nous ne dépasserions pas les 9000 euros. Dans ce cadre et travaillant pour la première fois avec cet organisme, nous avons fait le choix d'envoyer 4 élèves. Notre souhait étant de pérenniser ce partenariat et/ou si possible, retrouver des partenaires directement dans des pays Européens (en démarchant des entreprises comme je l'avais fait il y a quelques années) ; ce, dans le but de faire bénéficier de cette mobilité à un maximum d'élèves.</p>
Restauration (si internes nombre de pique-niques)		
Visites	0	
Intervenants extérieurs	1500 x 4 (organisme organisateur : Galway Language Centre)	
Assurance annulation	0	
TOTAL DEPENSES		
Voir détail ci-dessous		

Budget mobilité pour 2 accompagnatrices

	Quantité	Prix Unitaire	Total
Hébergement 2 nuits/3jours	2	270 €	540
Transport avion	2	200 €	400
Bus Dublin/Galway	2	28 €	56
Bus Galway (carnet 10 tickets)	2	24 €	48
Restauration pour 3 jours	2	90 €	180
Total			1224 €

Budget mobilité pour 4 élèves

	Quantité	Prix Unitaire	Total
Hébergement 4 semaines	4	1 740 €	6960
Bus Dublin/Galway			
Bus Galway (carnet tickets)			
Restauration 4 semaines			
Transport avion	4	200 €	800
Total			7760€

Total	8984 €
--------------	---------------

RECETTES - A remplir avec le Gestionnaire

Détails		Commentaires
Familles		Utilisation des fonds européens alloués à l'établissement
Participation lycée		
Subvention Rectorat		
Subvention Région		
Subvention Etat		
Autres subventions	8984	
Dons (MDL, Amicale...)		
Total recettes		

Attention :

Avant la sortie ou la mise en place du projet, le chef de projet devra fournir un budget définitif précis

VALIDATION DU VOLET FINANCIER PAR LE GESTIONNAIRE

OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------

BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE					
RNE :	0772244w	Établissement :	Lycée Antonin Carême		
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur : ----->		Ville :	SAVIGNY-LE-TEMPLE		
		Destination du voyage :	GALWAY -Irlande		
		Dates du voyage :	du 28/03/2022 au 22/04/2022		
		Nombre d'élèves :	4		
		Nombre d'accompagnateurs :	2	Classe(s) :	1 STHR

(1) - Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser).

(2) - Sauf échange (transport, hébergement, visites, autres)

BUDGET						BILAN FINANCIER					
Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)						Il est présenté pour information au CA au retour du voyage (il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)					
Participation des familles soumise au vote du CA :	0,00 €	Part des accompagnateurs :	3 060,00 €	Participation des familles encaissée :		Part des accompagnateurs :					
Don soumis au vote du CA :	0,00 €	<i>coût réel par participant :</i>	<i>1 497,33 €</i>	Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage							
<i>Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire</i>						Total des reliquats :	0,00 €	Reliquat par famille :	#DIV/0!		
RECETTES				DÉPENSES		RECETTES				DÉPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT	NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	0,00 €	4	0,00 €	Voyagiste (2) : préciser		Familles	0,00 €	0	0,00 €	Voyagiste (2) : préciser	0,00 €
Accompagnateurs (1)	0,00 €	2	0,00 €	Régie d'avances		Accompagnateurs (1)	0,00 €	2	0,00 €	Régie d'avances	0,00 €
Fonds propres ou FDR	-----	-----		OU	-----	Fonds propres ou FDR	-----	-----	0,00 €	OU	-----
Subvention CT	-----	-----	0,00 €		Subvention CT	-----	-----	0,00 €			
Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----	8 984,00 €	Transport	1 304,00 €	Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----	0,00 €	Transport	0,00 €
Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ..)	-----	-----		Hébergement	7 680,00 €	Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ..)	-----	-----	0,00 €	Hébergement	0,00 €
Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €	Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €	Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €
TOTAL			8 984,00 €		8 984,00 €	TOTAL			0,00 €		0,00 €

precisions complémentaires :

Prévision d'un échéancier du versement de la participation

lettre d'engagement des familles et conditions d'annulation et de remboursement

justification des surcoûts éventuels de la participation des accompagnateurs n'étant pas supportés par les familles

Connaissance et information du nom du prestataire retenu

justification des dépenses sur la régie d'avance qui sont comprises dans le coût total du voyage

cul participation des familles et accompagnateurs : dépenses totales y compris régie d'avance, déduction faite des financements éventuels divisé par le total des participants	
0,00 €	
0,00 €	

La contribution financière étant arrondie à 213,00, l'écart manquant peut être supporté sur le fonctionnement ou prélèvement sur le FDR

dans cet exemple, la part des accompagnateurs n'est pas complétée car elle est financée sur la ligne fonds propres ou FDR,

le coût réel par participant est calculé selon le montant total des dépenses,



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE le LYCEE ANTONIN CARÊME ET RESPECT ZONE

ENTRE

RESPECT ZONE, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège est au 79, boulevard du Général Koenig 92200 Neuilly-sur-Seine, SIRET 810 880 542 0002, représentée par **Estelle CHEMLA**, en sa qualité de Secrétaire Générale, dûment habilitée.

Ci-après désignée «RESPECT ZONE »

et

Le **LYCEE ANTONIN CARÊME**, établissement scolaire sis **Place Courbet à SAVIGNY-LE-TEMPLE**, représenté par **Pascal FORTIN**, en sa qualité de chef d'établissement, dûment habilité.

Ci-après désignée « L'établissement »

et conjointement désignées «les Parties ».

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

RESPECT ZONE est une ONG française de prévention positive des cyberviolences et de protection de l'enfance, créée en 2014. Respect Zone œuvre pour l'exercice d'une liberté d'expression responsable, pour la prévention de la cyberviolence et la protection de la jeunesse. L'association est apolitique et non communautaire. Respect Zone offre un outil éducatif moderne pour se battre contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, l'homophobie, la glorification de terrorisme, le stigmatisation de handicaps et le harcèlement.

Le **LYCEE ANTONIN CARÊME** est un **établissement public local d'enseignement** assurant des formations générales, technologiques et professionnelles dans les domaines de l'Hôtellerie-Restauration et du tertiaire.

Les Parties ont décidé de mener un projet commun pour informer, sensibiliser et prévenir des dangers des violences en ligne ou hors ligne. L'intervention de Respect Zone fera notamment le lien entre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement. Les intervenants de l'association mettront un point d'honneur à favoriser la prise de parole et la formation par les pairs pour une prise de conscience commune.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place par le **LYCEE ANTONIN CARÊME** d'un parcours de labellisation dont les modalités sont décrites en Annexe 1.

ARTICLE 2 : Labellisation du **LYCEE ANTONIN CARÊME**

2.1 L'adoption du Label Respect Zone ouvre au **LYCEE ANTONIN CARÊME** des droits et services associés, RESPECT ZONE reste à la disponibilité de L'Établissement et de ses élèves pour tous conseils, soutien dans une situation d'urgence, la mise à disposition du Cercle des Juristes dans l'assistance aux victimes ou la mise en place d'un processus de signalement et autres mentionnées dans les conditions générales de Labellisation (Annexe 2- article 4).

2.2 Dans le cadre de sa labellisation, Le **LYCEE ANTONIN CARÊME** appose le logo RESPECT ZONE dans les espaces physiques et digitaux pertinents de son choix (site internet, entrée de l'établissement...) ainsi que sur tous ses documents matériels et immatériels liés au projet.

2.3 Afin de soutenir RESPECT ZONE dans ses actions auprès du **LYCEE ANTONIN CARÊME**, cette dernière s'engage à verser annuellement à l'Association un montant **1100 (mille cent) euros** sous la forme d'un don de labellisation annuel.

2.4 Dans le cadre de la labellisation, les Parties organisent une fois par an au moins **1 journée** de sensibilisation, lors de laquelle Respect Zone interviendra auprès des élèves, la communauté encadrante et toutes autres personnes pertinentes selon le **LYCEE ANTONIN CARÊME**.

2.5 Les Parties organiseront également au moins **1 journée** de formation Ambassadeurs pour les élèves et personnes pertinentes volontaires pilotée par RESPECT ZONE. Dans le cadre de cette formation ambassadeur, si les élèves arrivent à un consensus et décident de porter un projet d'aide à la prévention des cyberviolences, qu'ils sont soutenus par **LYCEE ANTONIN CARÊME**, ils recevront l'aide et le soutien de RESPECT ZONE dans sa mise en place et son suivi.

2.6 Il est précisé, de convention expresse, que la responsabilité de RESPECT ZONE est limitée à l'accompagnement et à l'information apportés au **LYCEE ANTONIN CARÊME** dans les conditions définies au présent article. Le **LYCEE ANTONIN CARÊME** conserve en conséquence l'entière responsabilité de la réalisation du Projet ainsi que, dans cette perspective, de la relation entretenue avec tout fournisseur, partenaire ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

ARTICLE 3 : Engagement des Parties

3.1 Les Parties communiquent régulièrement et en toute transparence pour assurer le bon déroulement du partenariat, le **LYCEE ANTONIN CARÊME** transmettra également l'état de ses besoins à RESPECT ZONE afin que l'accompagnement soit des plus adéquats.

3.2 Le **LYCEE ANTONIN CARÊME** s'engage à informer Respect Zone régulièrement des projets des élèves qui découlent de l'intervention et de l'engagement des élèves ainsi que les effets des interventions.

3.3 RESPECT ZONE s'engage à être à la disposition du **LYCEE ANTONIN CARÊME**, ses élèves et la communauté encadrante pour toutes situations qui pourraient se présenter en lien avec les thématiques de l'Association.

3.4 Les Parties demeurent libres de mener des campagnes de communication sans que celles-ci n'incluent nécessairement l'autre Partie si elles ne portent pas sur le présent partenariat.

3.5 Les Parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas dénigrer l'autre partie à maintenir confidentielles les informations de toute nature qui lui sont communiquées comme telles par l'autre Partie ou dont elle aura connaissance au cours de la réalisation du partenariat, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci. Les parties respectent les règles de protection des données à caractère personnel.

ARTICLE 4 : Evaluation du partenariat

Chaque année, les Parties conviendront d'une réunion de bilan afin de faire le point sur l'année passée et préparer la suivante.

Les Parties co-écriront un court rapport synthétisant les travaux, actions menés sur l'année et les perspectives que ceux-ci auront ouvertes.

ARTICLE 5 : Durée - Révision- Résiliation de la Convention

5.1 La présente convention est conclue pour une durée de 3 (trois) ans à compter de sa date de signature et pourra être reconduite tacitement.

5.2 La présente Convention pourra être révisée à tout moment par avenant qui lui sera annexée, à la demande de l'une des Parties et signée par elles.

5.3 En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

ARTICLE 6 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

ARTICLE 7 : Droit applicable – Attribution de compétence

La présente Convention est régie par le droit français. Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, porté devant les tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires le2021.

Pascal FORTIN,
Chef d'établissement.

.....
Président(e) de Respect Zone.

E 1 - Projet de Labellisation du Collège

L'ambition

1ère étape - Organiser une journée de sensibilisation et appel à Ambassadeurs

Les Parties collaborent dans son organisation et décideront ensemble

- Choisir le niveau ciblé
- combien d'intervention seront réalisées
- savoir si d'autres personnes de l'établissement ou concernées doivent être associées. Ex : responsables pédagogique, vie scolaire, infirmière, parents.
- arrêter une date

Lors de cette intervention, Respect Zone présentera également ses outils, sa démarche et un appel à volontaires pour être ambassadeur sera lancé pour rejoindre les élèves déjà engagés.

Les élèves mobilisés seront associés à ses démarches.

Les ambassadeurs seront formés par Respect Zone et auront pour mission de mettre en œuvre le projet pédagogique choisi, au sein de l'établissement avec le support de l'équipe pédagogique de l'établissement et de Respect Zone.

2ème étape - Formation des Ambassadeurs et de l'Équipe Projet RZ

Les Parties collaborent dans son organisation et décideront ensemble :

- date
- nombre d'intervention

La mission d'Ambassadeur est une mission importante et nouvelle pour des adolescents, elle nécessite une formation détaillée et un accompagnement au cours de l'année.

La Formation Ambassadeurs se déroule par sous-groupe de 12 participants et dure 2h30 à 3h, et présente un dispositif complet de sensibilisation et formation, avec des outils et mises en situation. Les participants présenteront et choisiront le projet pour l'année.

Les questions liées au harcèlement en ligne étant complexes, RZ propose d'accompagner au cours de l'année les Ambassadeurs et l'Équipe Projet dans la mise en œuvre.

3ème étape - Journée de labellisation / de célébration

En année 1, à l'issue des interventions et du projet mené afin d'acter et valoriser l'engagement de l'Établissement Scolaire, des ambassadeurs et des élèves, est organisée la journée de labellisation. Cette célébration est accompagnée d'une collation avec les élèves, les familles et les représentants des collectivités territoriales (municipalités, académie, autres établissements scolaires, conseiller départemental, député, force de l'ordre, ...) et pourra être l'occasion de présenter le projet des Ambassadeurs ou de transmettre le flambeau entre les Ambassadeurs qui quittent l'établissement et les prochains qui prennent place.

Lors de cette cérémonie, le Chef d'établissement et les Ambassadeurs de la Charte RZ procéderont à la signature de la Charte afin que celle-ci puisse être affichée, ainsi que le Label dans l'établissement dans les lieux les plus appropriés et qu'elle soit un rappel constant de l'engagement de l'établissement à développer la culture du Respect.

Les années suivantes, les Parties décideront du type d'activité qui sera organisée.

4ème étape - Préparation de la rentrée suivante

Les Parties collaborent dans l'organisation et la date de la réunion de bilan afin de pouvoir écrire ensemble le rapport par année.

ANNEXE 2 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE LABELLISATION

Entre les soussignés

RESPECT ZONE, association à but non lucratif
Ayant son siège au 79 boulevard du Général Koenig
92200 Neuilly-sur-Seine et immatriculée sous le numéro
SIRET 810 880 542 00024 et joignable par mail à
info@respectzone.org

Représentée par.....,
.....

Désignée ci-après « **L'Association** », d'une part,

ET

Le LYCEE ANTONIN CARÊME établissement
scolaire ayant son siège **Place Courbet à
SAVIGNY-LE-TEMPLE (77176)**, joignable par
mail à ce.0772244w@ac-creteil.fr

Représenté par **Pascal FORTIN**, en qualité de chef
d'établissement, dûment habilité.

Désignée ci-après « **l'établissement labellisé** »,
d'autre part,

Conjointement dénommées « **les Parties** »

PRÉAMBULE

Aujourd'hui apparaissent sur les espaces digitaux de nombreux discours incitant à l'hostilité ou à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle, l'identité raciale, sexuelle ou religieuse. Les moyens d'action des pouvoirs publics sur les contenus circulant sur Internet et les grands acteurs de l'Internet restent encore assez limités. Il s'ensuit que l'action préventive constitue aujourd'hui le principal levier d'action pour protéger les individus face aux dangers du numérique.

Afin de marquer l'engagement de structure pour le principe du respect en ligne et hors ligne, **RESPECT ZONE**, association à but non lucratif, propose à ses partenaires d'obtenir le label Respect Zone, outil moderne de lutte contre ces discours hostiles.

ARTICLE 1 – OBJET

L'établissement partenaire désire par l'adhésion à ces présentes, porter le label Respect Zone pour marquer son engagement auprès de l'Association et promouvoir un Internet responsable, inclusif, garant de la liberté d'expression, de la paix, de l'égalité, du respect et de la non-violence.

L'établissement labellisé partage les valeurs et objectifs de l'Association.

ARTICLE 2 – LABEL & CHARTE

L'établissement labellisé signe la Charte Respect Zone (Annexe 3), souscrit à ses conditions et prend tous les moyens nécessaires à son application sur l'ensemble des espaces numériques dont elle a la charge.

L'établissement labellisé affiche sur ses espaces numériques comme physiques le logo Respect Zone comme preuve de sa labellisation.

Elle promeut auprès de ses collaborateurs et en son sein l'usage dudit label, et le propose notamment en signature de mail et peut adjoindre à compter de la date de labellisation la Charte en annexe des contrats qu'elle est amenée à proposer à ses nouveaux collaborateurs.

L'annonce de l'adoption du Label fait l'objet d'un événement interne à l'organisation auquel l'Association est associée et d'une communication externe commune - validée, conjointement.

ARTICLE 3 – SOUTIEN FINANCIER & AUTRES

Le port du Label est soumis au versement d'une cotisation fixée selon les modalités prévues lors de la convention de partenariat.

Cette cotisation ouvre le droit à l'ensemble des services Respect Zone existant.

L'établissement labellisé peut soutenir l'Association de toutes les façons qui lui semblent pertinentes, notamment

par du mécénat de compétences ou par la mise à disposition de moyens.

ARTICLE 4 – SERVICES RESPECT ZONE

La labellisation offre à l'établissement labellisé le droit d'accéder aux services offerts par l'Association :

- Conseil dans l'utilisation et affichage du label et la Charte
- Accompagnement dans l'écriture d'une co-Charte adapté aux besoins et réalités de L'établissement
- Accompagnement dans l'organisation et la tenue d'une cérémonie de labellisation
- Deux journées d'interventions par an ne pouvant pas excéder l'équivalent de 4 demi-journées annuellement
- L'accès à l'aide juridique Respect Zone
- L'accompagnement par l'Association et le Cercle des Juristes dans la définition et la mise en œuvre des processus internes de signalements de cyberviolences
- L'intervention d'un comité d'experts ad hoc - Respect Zone en cas de situations complexes

ARTICLE 5 – DURÉE ET RÉSILIATION

La labellisation est conclue pour la durée de la convention de partenariat et prend effet à la date de signature par les Parties.

L'utilisation du Label suppose le respect des principes édictés dans la Charte Respect Zone.

Tout changement notable dans le caractère, l'orientation ou l'utilisation du Label qui entraînerait une situation de nature à porter atteinte à la marque et au Label, à sa réputation ou, d'une manière générale, à ses intérêts moraux entraînera la résiliation des présentes et le retrait unilatéral du Label.

Le retrait sera décidé selon une procédure interne.

JE M'ENGAGE POUR LE RESPECT



1 JE RESPECTE L'AUTRE

La liberté de l'expression, de la pensée et de la critique sont des droits fondamentaux que je défends. Aussi, que ce soit en ligne ou dans l'espace physique, j'écoute l'autre et j'adopte une communication non-violente et responsable, en conformité avec la présente Charte d'auto-modération Respect Zone.



2 JE MODÈRE MES CONTENUS & MES PARTAGES

Internet et les réseaux sociaux sont des espaces de liberté où chacun peut communiquer, partager, apprendre et s'épanouir. Les droits de tous doivent y être respectés, pour construire un espace d'échanges, de respect des autres et de soi-même.

Je m'engage à ne pas diffuser ni partager tout contenu (texte, son ou vidéo) :

- harcelant,
 - raciste, discriminant, ou stigmatisant en raison de : l'origine, la croyance, la couleur de peau, la religion réelle ou supposée (par exemple : chrétienne, musulmane, juive),
 - homophobe ou sexiste,
 - discriminant ou stigmatisant en raison du physique, du handicap,
 - incitant à la haine, la violence, le terrorisme ou la barbarie,
 - malveillant ou intime et personnel ; et néanmoins divulgué sans le consentement de la personne concernée.
- D'une manière générale, j'émetts ou je partage des contenus en responsabilité et en faisant preuve de sens critique.



3 JE MODÈRE MES ESPACES NUMÉRIQUES

Lorsque j'ai connaissance d'un contenu en ligne contraire à la Charte Respect Zone, sur un espace numérique que j'administre ou dont j'ai la responsabilité (exemple ma page Facebook ou mon site Internet), je modère très rapidement, en contexte et de manière appropriée selon les cas, soit :

- en répondant de manière critique (contre-discours), ou/et
- en signalant ce contenu inapproprié à la plateforme (ex. Youtube, Facebook, Twitter, etc.), ou/et
- en retirant ce contenu.



4 J'AFFICHE LE LABEL

De manière visible, j'affiche le label Respect Zone sur ma photo de profil, mes réseaux sociaux, mes sites, mes zones de commentaires et espaces numériques. À chaque insertion du label Respect Zone, je pointe vers www.respectzone.org.

Je reconnais que le label Respect Zone appartient à l'association Respect Zone qui autorise l'usage de cette marque selon les termes de la présente Charte.

Académie :
CRETEIL

MINISTERE : Education Nationale

REGION :
ILE-DE-FRANCE

Exercice : 2021

Etablissement : 0772244W
LYCÉE ANTONIN CAREME
27 avenue de l'Europe

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Téléphone : 0164419293

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 17
Présentée pour information au Conseil d'administration

Cette décision est exécutoire à compter du :
05/12/2021

Pascal FORTIN, chef d'établissement

Académie : CRETEIL
Exercice : 2021

Etablissement : 0772244W
LYCÉE ANTONIN CAREME
27 avenue de l'Europe

REGION :
ILE-DE-FRANCE

Ordonnateur : Pascal FORTIN
Comptable assignataire : Wilfrid LAMA

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Pièce B9.1
DBM INFO

**Décisions budgétaires modificatives pour information
n° 17**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	291 459.07	-1 000.00	290 459.07		245 877.52	-1 000.00	244 877.52	
Vie de l'élève	212 568.24	0.00	212 568.24		207 868.24	0.00	207 868.24	
Administration et logistique	534 957.41	10 088.68	545 046.09		494 514.13	10 088.68	504 602.81	
Total services généraux (1)	1 038 984.72	9 088.68	1 048 073.40		948 259.89	9 088.68	957 348.57	
Restauration et hébergement	105 524.90	0.00	105 524.90		105 524.90	0.00	105 524.90	
Bourses nationales	169 044.19	0.00	169 044.19		169 044.19	0.00	169 044.19	
Total services spéciaux (2)	274 569.09	0.00	274 569.09		274 569.09	0.00	274 569.09	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 313 553.81	9 088.68	1 322 642.49		1 222 828.98	9 088.68	1 231 917.66	

Résultat prévisionnel	-90 724.83	0.00	-90 724.83
CAF ou IAF	-89 294.83	0.00	-89 294.83

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS EN CAPITAL	45 899.95	0.00	45 899.95		1 000.00	0.00	1 000.00	
Total dépenses et recettes inscrites au budget	1 359 453.76	9 088.68	1 368 542.44		1 223 828.98	9 088.68	1 232 917.66	

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

EXERCICE 2021 - Edition du 05/12/2021

D.B.M. n°17 Exécutoire au 05/12/2021 Réf : Annulation ouverture crédits Opération n°68 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	ENSTAX	OTA	7481	Activité pédagogique enseignemt technique /taxe apprentissage TAXE D'APPRENTISSAGE Prod.vers.lib. exon. taxe app.				12 785.74	-1 000.00	11 785.74
2	AP	ENSTAX	0TAMAGMO		Activité pédagogique enseignemt technique /taxe apprentissage Matière oeuvre Magasin Péda/TA	1 000.00	-1 000.00	0.00			

D.B.M. n°17 Exécutoire au 05/12/2021 Réf : Ouverture de crédits Opération n°70 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	REGION	2EO	7442	Administration et logistique REGION ILE DE FRANCE Contrats obligatoires Subventions Région				43 581.00	10 088.68	53 669.68
2	ALO	CONTRA	2EO		Administration et logistique Contrats d'entretien Contrats obligatoires	43 581.00	10 088.68	53 669.68			

MINISTERE : Education Nationale

REGION :
ILE-DE-FRANCE

Académie : CRETEIL
Exercice : 2021

Etablissement : 0772244W
LYCÉE ANTONIN CAREME
27 avenue de l'Europe

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Pièce B8.1
DBM VOTE

Ordonnateur : Pascal FORTIN
Comptable assignataire : Wilfrid LAMA

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	286 560.19	244 877.52	-41 682.67
Vie de l'élève	212 568.24	207 868.24	-4 700.00
Administration et logistique	560 046.09	504 602.81	-55 443.28
Total services généraux (1)	1 059 174.52	957 348.57	-101 825.95
Restauration et hébergement	105 524.90	105 524.90	0.00
Bourses nationales	169 044.19	169 044.19	0.00
Total services spéciaux (2)	274 569.09	274 569.09	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 333 743.61	1 231 917.66	-101 825.95
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	49 798.83	1 000.00	-48 798.83

Académie : CRETEIL
Exercice : 2021

MINISTERE : Education Nationale
Etablissement : 0772244W
LYCÉE ANTONIN CAREME
27 avenue de l'Europe

REGION :
ILE-DE-FRANCE

Ordonnateur : Pascal FORTIN
Comptable assignataire : Wilfrid LAMA

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Pièce B8.2
DBM VOTE

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration

PREVISIONS BUDGETAIRES								
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Proposition du chef d'établissement	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Proposition du chef d'établissement	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	290 459.07	-3 898.88	286 560.19		244 877.52	0.00	244 877.52	
Vie de l'élève	212 568.24	0.00	212 568.24		207 868.24	0.00	207 868.24	
Administration et logistique	545 046.09	15 000.00	560 046.09		504 602.81	0.00	504 602.81	
Total services généraux (1)	1 048 073.40	11 101.12	1 059 174.52		957 348.57	0.00	957 348.57	
Restauration et hébergement	105 524.90	0.00	105 524.90		105 524.90	0.00	105 524.90	
Bourses nationales	169 044.19	0.00	169 044.19		169 044.19	0.00	169 044.19	
Total services spéciaux (2)	274 569.09	0.00	274 569.09		274 569.09	0.00	274 569.09	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 322 642.49	11 101.12	1 333 743.61		1 231 917.66	0.00	1 231 917.66	

Résultat prévisionnel	-90 724.83	-11 101.12	-101 825.95
CAF ou IAF	-89 294.83	-11 101.12	-100 395.95

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL								
OPERATIONS EN CAPITAL	45 899.95	3 898.88	49 798.83		1 000.00	0.00	1 000.00	
Total dépenses et recettes inscrites au budget	1 368 542.44	15 000.00	1 383 542.44		1 232 917.66	0.00	1 232 917.66	

Académie : CRETEIL
Exercice : 2021

MINISTERE : Education Nationale
Etablissement : 0772244W
LYCÉE ANTONIN CAREME
27 avenue de l'Europe

REGION :
ILE-DE-FRANCE

Ordonnateur : Pascal FORTIN
Comptable assignataire : Wilfrid LAMA

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Pièce B8.3
DBM VOTE

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration

Rappel de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 333 743.61	1 231 917.66
	Résultat prévisionnel	-101 825.95

Tableau prévisionnel de financement

	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	49 798.83	1 000.00
IAF	100 395.95	0.00
Aliénation ou cessions immobilières		0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	149 194.78
Total	150 194.78	150 194.78

Montant du fonds de roulement

Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
274 622.43	104 194.78	15 000.00	155 427.65

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

EXERCICE 2021 - Edition du 05/12/2021

Date de saisie : 02/12/2021

Réf : Virement entre services

Opération n°69

Type opération : 31 - Virement entre services

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	ENSTAX	0TAENTRET		Activité pédagogique enseignemt technique /taxe apprentissage ENTRETIEN ATELIERS PEDAGOGIQUES PAR TA	7 000.00	-3 898.88	3 101.12			
2	OPC	TAXE	0TA		Opérations en capital TAXE D'APPRENTISSAGE TAXE D'APPRENTISSAGE	1 000.00	3 898.88	4 898.88			

Date de saisie : 03/12/2021

Réf : ouverture de crédit

Opération n°71

Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	ENTRET	0ENTREP		Administration et logistique ENTRETIEN travaux entretien par entreprises	5 500.00	15 000.00	20 500.00			